

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Condamnée pour violence, l'enseignante de Livarot est suspendue

Par Nolwenn Le Jeune, France Bleu Normandie (Calvados - Orne)

Les faits remontent au mois d'octobre 2016. Un petit garçon de 4 ans avait été victime d'un geste de violence de son enseignante. L'inspection académique attendait la décision de la justice pour prendre des mesures. Car il subsistait des zones d'ombre sur les faits. La condamnation prononcée le 20 février 2018 par le tribunal correctionnel de Lisieux - un mois de prison avec sursis - est donc venue lever ses doutes.

Même si l'enseignante a fait appel, car durant l'audience devant le tribunal elle s'est dite victime d'un complot, l'éducation nationale a décidé de suspendre l'enseignante à titre conservatoire. C'est-à-dire que cette dernière conserve son salaire. La suspension sera d'une durée maximum de 4 mois. Et pendant ce temps, l'inspection académique va conduire une enquête administrative, à l'issue de laquelle, elle prendra peut-être une sanction définitive.

En attendant, la maman du petit garçon indique qu'elle est soulagée d'avoir été entendue. Même si son fils n'est plus dans la classe de l'enseignante cette année. Mais elle pense déjà au procès en appel, et recommence à collecter des témoignages pour monter un dossier pour la nouvelle audience qui, cette fois, aura lieu à Caen.